

Assistant de gestion des transports

L'assistant de gestion des transports participe à la mise en œuvre des procédures et décisions administratives dans le domaine du plan départemental des transports. Il suit les dossiers administratifs et assiste le responsable des transports.

Le métier

L'assistant de gestion des transports a une relative autonomie dans l'instruction des dossiers, ainsi que dans l'organisation des tâches. Il travaille en bureau et peut être amené à effectuer des contrôles sur le terrain. Ses horaires sont réguliers, avec des possibilités d'amplitude en fonction des obligations du service. Il connaît des pics d'activité, pendant la période scolaire, nécessitant adaptation et réactivité.

Les activités

- Piloter des dossiers administratifs et techniques en termes de gestion du plan Départemental des transports
- Exécuter et suivre des procédures et décisions administratives
- Réaliser des travaux de bureautiques, et des statistiques
- Réaliser la gestion financière et budgétaire

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours de rédacteur territorial, de technicien supérieur territorial ou de contrôleur de travaux territorial.

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME